

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Suite à la période de mises en candidatures, les personnes suivantes ont été élues par acclamation:

- Monsieur Paul-Eugène Gagnon au poste de maire
- Messieurs Jocelyn Ross (siège numéro 2) et Pierre Beaulieu (siège numéro 4)

Les postes en élections sont sollicités par les personnes suivantes:

- Poste de conseiller siège no 1: Mme Nathalie Pelletier  
M. Ovila Soucy
- Poste de conseiller siège no 3: Mme Nathalie Bélanger  
Mme Stéphanie Gaudreault
- Poste de conseiller siège no 5: M. Martin Claveau  
M. Bertrand Lechasseur
- Poste de conseiller siège no 6: M. Yves G. Ouellette  
M. Fidèle Tremblay

Il est important d'exercer votre droit de vote. Celui-ci aura lieu au 1, rue Langlois, au Centre Gabriel-Nadeau, aux périodes suivantes:

- Vote par anticipation: dimanche 27 octobre 2013, de 12 h à 20 h
- Scrutin: dimanche 3 novembre 2013, de 10 h à 20 h

Pour voter, apportez l'une des pièces d'identité suivantes:

- carte d'assurance maladie du Québec
- permis de conduire du Québec
- passeport canadien
- certificat de statut d'indien
- carte d'identité des forces canadiennes.

## Sommaire

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

### PRÉVENTION INCENDIE

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- Balises privées
- Stationnement dans les rues en période hivernale
- Abri d'hiver pour automobile
- Subvention pour l'amélioration du réseau routier
- Vente de volumes usagés
- Merci à la population

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Lectrices et lecteurs recherchés
- Tae-boxe
- Soirée dansante du Club des 50 ans et plus
- Le travail de rue présent dans le milieu

### PRÉVENTION INCENDIE

### FABRIQUE DE SAINTE-LUCE

- La criée des âmes
- Souper au cipaille

### Sessions municipales

Les prochaines sessions de conseil municipal se tiendront les lundis 11 novembre et 2 décembre 2013, à 20 h 30, au Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois.



# Informations municipales

---

## **BALISES PRIVÉES**

L'amoncellement de la neige peut empêcher les préposés au déneigement de voir les constructions érigées sur les terrains privés, en bordure de la rue (murets, haies, clôtures, etc.). Nous vous invitons à les protéger en installant des balises.

---

## **STATIONNEMENT DANS LES RUES**

### **Période hivernale**

Le règlement R-2009-107 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 octobre au 15 mai inclusivement, sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce.

La Sûreté du Québec est responsable de l'application du règlement.

---

## **ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE**

Les abris d'hiver pour automobile ainsi que les abris d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1<sup>e</sup> octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- un maximum d'un (1) abri d'hiver pour automobile ainsi que d'un (1) abri d'hiver pour les accès piétonniers est autorisé par logement;
- l'abri d'hiver pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale d'un (1) mètre de la ligne avant de la propriété;
- l'abri d'hiver doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- la hauteur maximale d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- le terrain est occupé par un bâtiment principal.

## **SUBVENTION ACCORDÉE**

Dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, une subvention de 50 000 \$ a été accordée à la Municipalité de Sainte-Luce par le ministre Sylvain Gaudreault. Cette aide financière a été affectée à la réfection d'un ponceau à grand diamètre dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest.

---

## **VENTE DE VOLUMES USAGÉS**

La bibliothèque municipale du secteur Luceville tient à informer la population que nous continuons la vente de volumes usagés. En effet, lors des heures d'ouverture de notre bibliothèque, nous avons fait un étalage des volumes qui nous ont été donnés.

Ces volumes sont mis en place dans l'entrée du local de notre bibliothèque et vous donnez ce que vous voulez. Ces livres sont en très bon état, très propres et le choix est grand. Arrêtez-vous à la bibliothèque, ça vaut vraiment la peine.

Merci pour votre très grande générosité et avec les argents amassés, nous pourrions ainsi augmenter notre collection locale.

### **Les heures d'ouverture sont :**

mardi p.m. : de 13 h 30 à 16 h 30

mercredi en soirée : de 19 h à 20 h 30

Les bénévoles de la Bibliothèque de Luceville

**Martine Plante, responsable**

---

## **MERCI À LA POPULATION**

Le 15 septembre dernier, le Club des 50 ans et plus de Luceville et les bénévoles de la bibliothèque municipale de notre secteur ont organisé un déjeuner brunch comme activité de financement afin d'apporter une aide aux bénévoles de notre bibliothèque municipale.

Lors de cette activité, nous avons réalisé un profit de 346 \$.

Nous avons donc remis aux bénévoles de la bibliothèque municipale du secteur Luceville un montant de 200 \$ pour l'achat de livres.

Merci à la population qui nous a encouragés lors de cette activité et merci à tous les bénévoles ! On se dit: à la prochaine !

Denis Ross, président

# Informations communautaires

## LECTRICES ET LECTEURS RECHERCHÉS

Le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent compte 95 bibliothèques dont deux dans notre municipalité. Celles-ci **mettent gratuitement à votre disposition plus de 6000 volumes renouvelés régulièrement** dans le réseau : romans, documentaires, BD, livres pour enfants. Nous vous souhaitons la bienvenue aux heures suivantes :

Secteur Sainte-Luce: le mercredi de 19 h à 21 h et  
le dimanche de 10 h à 12 h;

Secteur Luceville : le mardi de 13 h 30 à 16 h 30 et  
le mercredi de 19 h à 20 h 30

## TAE-BOXE

Nouvelle session de tae-boxe débutant le mardi 5 novembre 2013, tous les mardis et jeudis de 18 h 15 à 19 h 15 pendant 7 semaines à l'École des Bois-et-Marées de Luceville.

Pour info ou inscription, Louise Gagné au 418 739-5034. Viens te joindre à nous pour un entraînement cardio et musculaire sur une musique rythmée.

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

### Soirée dansante spéciale

Le Club des 50 ans et plus de Luceville aura un soirée dansante le 16 novembre 2013 à la salle Louis-Philippe-Anctil, à l'occasion du 3<sup>e</sup> album de Nadia des Sympathiques et de ses 30 ans de musique. Un dessert et un café seront servis. Admission: 5 \$.

Bienvenue à tous

Denis Ross, président

## Le travail de rue présent dans ton milieu!

### POURQUOI AVOIR BESOIN DU TRAVAIL DE RUE?

Parce que :

Tu as besoin d'écoute sans te faire juger

Tu as besoin d'aide dans les moments durs de ta vie

Tu as besoin d'information sur différents sujets  
(sexualité, toxicomanie, droits, santé, etc.)

Tu as besoin de matériel de prévention  
(condoms, dépliants de ressources)

Tu vis des difficultés en lien avec ton logement, ta  
**consommation, ton budget, ton emploi, tes  
amours, ta santé, ta famille, etc**

### POUR QUI?

Toutes personnes dans le besoin, 0-100 ans

### SERVICES :

Rencontre les personnes là où elles sont

Écoute activement les préoccupations des gens

Soutient les gens dans des épreuves difficiles et dans  
leurs démarches

Intervient en situation de crise

Sensibilise sur diverses problématiques

Informe sur les ressources existantes

Réfère et accompagne les gens vers les ressources  
(aide sociale, avortement, dépistage ITSS, justice, violence, dépannage alimentaire, abus, emploi, santé mentale, etc.)

## SERVICE CONFIDENTIEL ET ANONYME

**Lina Castonguay : 418 740-3259**

**Marie-Josée Sénéchal : 418 740-3258**

## PRÉVENTION INCENDIE

Quelques conseils pour rendre votre résidence sécuritaire :

- installer un avertisseur de fumée à chaque étage et près des chambres à coucher;
- vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et ne pas oublier de changer les piles de ceux-ci;
- installer un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez des appareils de chauffage comme le poêle à bois, le foyer et la fournaise au mazout;
- se procurer un extincteur portatif et apprendre à s'en servir;
- préparer un plan d'évacuation et prévoir un lieu de rassemblement. S'exercer au moins une fois par année;
- prévoir deux sorties afin d'évacuer les lieux en sécurité;
- faire ramoner la cheminée au moins une fois par année;
- disposer des cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tout matériau combustible, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Votre service de prévention des incendies

# Fabrique de Sainte-Luce

---

## LA CRIÉE DES ÂMES

Encan de produits du terroir et objets de coeur  
**Une belle tradition à encourager, venez en grand nombre !**

Dimanche le 10 novembre à 11 h

Église de Sainte-Luce , 20 route du Fleuve Ouest

La criée des âmes est une tradition qui tire ses origines de coutumes celtiques et qui a été introduite ici au Québec dans le temps du Régime français, afin d'aider les églises à ramasser des fonds. Elle se tient habituellement en automne.

Nous avons cette coutume à Sainte-Luce depuis plusieurs années et c'est grâce à votre participation que cette activité est intéressante.

**Cette activité débute tout de suite après la messe, soit à 11 h et devrait être terminée pour 12 h 30. Des breuvages, biscuits, fruits, légumes et fromages seront offerts gracieusement.**

Si vous désirez donner un objet, il s'agit de nous téléphoner au **418 739-4162** ou d'apporter le tout avant la messe de **10 h ou dès 11 h**. Pour préserver la coutume, seulement des objets du terroir, faits maison, des produits des récoltes ou un objet fait par un artisan ou artiste sont acceptés : savon artisanal, pain maison, confitures et marinades, pâtisseries, desserts, fleurs séchées, produits du jardin, produits de l'érable, dentelles, courtepointes et autres frivolités, peinture, sculpture, objets d'art, vin...

Votre don sera apprécié.

Le Conseil de Fabrique de Sainte-Luce

---

## SOUPER DU 9 NOVEMBRE 2013

Comme à chaque année, en début du mois de novembre, se déroule le traditionnel souper au cipaille de la Fabrique. Cette année, ce souper se tiendra le 9 novembre prochain à compter de 18 h à la *salle Louis-Philippe-Anctil* du secteur Luceville et, bien entendu, il s'agit du *premier souper* de la **nouvelle Fabrique de Sainte-Luce** et tous les profits seront entièrement versés à la Fabrique.

Les coûts pour ce repas sont les suivants :

15 \$ pour les adultes

7 \$ pour les moins de 12 ans

gratuit pour les 5 ans et moins

Également, tirage de prix de présence et service de bar.

Ce souper sera suivi d'une soirée de danse au coût de 4 \$ pour l'admission et les musiciens sont messieurs Bruno Proulx, accordéoniste et Jean-Yves Cayouette.

Nous comptons sur la générosité de nos commanditaires et une invitation toute spéciale à la population du grand Sainte-Luce à participer à cette activité de financement pour notre Fabrique.

Merci de nous encourager !

**Notre FABRIQUE, c'est important !**

Fabrique de Sainte-Luce  
Lucien Dionne, président